



Abonnement salle de sport (non respect du programme)

Par **cauchard**, le **16/11/2010** à **14:45**

Bonjour, j'ai début septembre pris un abonnement en salle de sport pour un montant de plus de 400 €. Ce forfait correspond à 50 heures prit en fonction du programme établit par le prof et la salle de sport. Hors quelques jours plus tard, le programme est changé, de 5 jours programmés par semaine, il passe à 2 jours. Sur ces 2 jours je ne peux venir qu' à 1 cour d' une heure, ce qui fait que je n' ai utilisé que 3 heures sur ma carte depuis la rentrée. Le prof est parti en vacances et devait faire venir une remplaçante que nous n' avons jamais vu.(il semblerait que ces changements soient du fait du prof et non pas du centre) . J' ai contesté auprès du centre en envoyant un email, après étude de mon cas ils m' ont fait un avoir non nominatif que je dois essayer de revendre pour récupérer mon argent. Ma question est : Est-ce que j' ai le droit de demander un remboursement pour non respect du programme (il à été dit à d' autres abonnés que la carte peut-être utilisée pour toutes autres activités proposées par le centre). Ont-ils le droit de nous obliger à faire autre chose que ce que l'on a choisi ???
Merci de votre réponse Cordialement

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **14:54**

Vous avez un contrat mentionnant tout ça ?

Par **cauchard**, le **16/11/2010** à **15:22**

Merci de votre rapidité de réponse. Non, nous ne signons pas de contrat. Il y a une adhésion annuelle plus le prix du forfait choisit sur place et paiement direct à l' accueil et il est délivré une carte d'accès avec photo suivant le forfait choisit et chaque heure de cour est validée sur la carte par tranche d' une 1/2 heure. L' hôtesse prend juste le nom , prénom, email, téléphone, certificat médical et la carte bleue ou chèque.
En revanche je possède le détail du programma initial.

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **16:52**

C'est quoi ce programme initial ? Un prospectus ?

Par **cauchard**, le **16/11/2010** à **17:11**

c' est le programme 2010-2011 émis sur internet par notre prof que j'ai téléchargé avec le nom et l'adresse du centre , email du centre pour renseignements sur les forfaits et carte d' abonnements, les jours des cours, les horaires et durées des cours ainsi que les niveaux. Il s'avère que le prof à annulé les cours pour pouvoir ouvrir une autre salle dans Paris (en nous disant qu'il s' agissait de problèmes techniques du centre) et du coup les 3 jours supprimés au centre sont maintenant dans l' autre salle. J' ai aussi gardé le Flyer émis par le centre.

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **01:16**

Mis à part la publicité, vous n'avez rien en fait.
Relisez votre contrat, lui seul fait foi.

Par **cauchard**, le **17/11/2010** à **07:27**

Bonjour, je n' ai pas de contrat, je vous ai répondu ci-dessus que l'on remplit une fiche que l'on paye directement à l' accueil et en contre partie on nous donne notre carte d' abonné. Mrci